

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	25 mars 2025
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20250325DB05
Thématique :	Informations		
Titre :	Informations diverses		

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié en ligne le 16/04/2025

ID : 040-200009868-20250325-20250325DB05-AU



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 25 MARS 2025 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 20 mars 2025)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 9

Absents excusés : 4

Absents représentés : 4

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Crouts de Paille Nina, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Paucet Sylvie ;
Messieurs Arbeille Henri, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc et Prosper José.

Absents excusés :

Madame Dedouit Marie-Jeanne, Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît et Daulouède Jean-Claude ;

Absents représentés :

Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Madame Libier Maité, Monsieur Dauphin Patrick a donné pouvoir à Madame Labeyrie Isabelle, Monsieur Dumas Jean-Louis a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre et Monsieur Aschard Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur Arbeille Henri.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

POLE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

- Service GDV- Bilan 2024 du PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

Chaque année, le CIAS produit avant le 31 janvier le bilan quantitatif, qualitatif, financier de ses actions conduites dans le cadre de l'accompagnement social des familles du voyage, par conventionnement avec le Département des Landes, dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

Bilan financier : 109 999€

Subvention CD40 : 45 000€

Cf. document joint 5bis1

- Service autonomie à domicile- Bilan ZOU'MACS 2024

Chaque année, le CIAS produit avant le 31 mars le bilan quantitatif, qualitatif et financier de ses actions conduites dans le cadre de l'action ZOU'MACS, financée par la Conférence des financeurs du CD40.

- 8 auxiliaires autonomie mobilisés dont 1 sur la conception
- 8 ateliers
- 68 participations
- 40 bénéficiaires
 - 4 aidants



- o 12 communes
- o 50% GIR 1 à 4

Bilan financier : 7 550.60€

Financement CDF: 7 500€

Cf. document joint 5bis2

- **Service autonomie à domicile- Dotation complémentaire qualité**

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a mis en place une dotation qualité destinée aux Services d'Autonomie à Domicile (SAD). Cette initiative vise à améliorer la qualité des services rendus aux bénéficiaires ainsi que les conditions de travail des professionnels du secteur. La dotation permet de financer des actions concrètes telles que la formation continue des personnels, l'amélioration des équipements et des infrastructures, ainsi que le développement de nouvelles pratiques professionnelles. Elle encourage également l'innovation et l'expérimentation de nouvelles approches pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. En soutenant les SAD, la CNSA contribue à renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile et à garantir un accompagnement de qualité pour les bénéficiaires. Cette dotation s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du secteur médico-social et de promotion du bien-vieillir à domicile.

Pour l'année 2024, la consolidation de la valorisation des actions conduites présente les résultats suivants :

Objectifs stratégiques	Mesures	REALISATION 2023	DOTATION 2024	REALISATION 2024	TAUX effort 2023-2024
1	Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités Renforcer le partenariat avec le secteur du handicap Formation Handicap Coordination attentionnée Planification Réunions concertation, situation, partenariales	92 853.4	89 061	108 504,85	+17%
2	Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés Continuité service 7/7 Fractionnement IFSE WE Majoration WE et jours fériés	113 795	44 285	117 973,40	+4%
3	Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire Frais de déplacement sur communes rurales ayant moins de 2500 heures (8 communes) Gestion des arrêts de travail Optimisation des déplacements RDV délocalisés	2 803.78	33 386	4 733,52	+69%
4	Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants Feuille de route attractivité Qualité vie au travail Structuration du SAD Tutorat Promouvoir culture interne: réunions équipe, réunions de service, séminaire annuel	95 269.64	154 504	115 325,16	+21%
5	Apporter un soutien aux Connaissance des aidants	2 096.70	11 027	3 026,70	+44%



	aidants des personnes accompagnées	Catalogue offre de service communes Soutien de l'aidant				
6	Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées	Convention XL Autonomie Transport des personnes isolées vers des activités	11 554.74	11 028	14 564,76	+26%
TOTAL			318 373.26	343 291	364 128,39	+14%

- Lancement de la démarche d'analyse des besoins sociaux du territoire MACS

Pour rappel, l'analyse des besoins sociaux est un processus méthodique visant à identifier, évaluer et comprendre les besoins d'une population donnée en matière de services sociaux, de santé, d'éducation, de logement, etc. Elle repose sur la collecte de données quantitatives et qualitatives, telles que des statistiques démographiques, des enquêtes, des entretiens et des observations de terrain. L'objectif est de déterminer les écarts entre les besoins exprimés par la population et les ressources disponibles, afin de prioriser les interventions et d'orienter les politiques publiques. Cette analyse implique la participation des acteurs locaux, des professionnels du secteur social et des bénéficiaires potentiels, pour garantir une approche inclusive et pertinente. Elle permet également de mesurer l'impact des actions mises en place et d'ajuster les stratégies en fonction des évolutions des besoins. En somme, l'analyse des besoins sociaux est un outil essentiel pour améliorer la qualité de vie des individus et promouvoir une société plus équitable et solidaire.

Un premier temps d'information a eu lieu à l'occasion de la réunion bimestrielle des CCAS le jeudi 23 janvier 2025.

7 CCAS se sont désignés pour faire partie du « groupe projet de la démarche qualitative » à savoir : Angresse, Capbreton, Josse, Labenne, Saint-Vincent de Tyrosse, Soustons et Vieux Boucau. Le groupe projet contribuera notamment à l'élaboration des trois questionnaires à destination des partenaires, des CCAS et des habitants du territoire MACS.

Le premier comité de pilotage de lancement a eu lieu le **20 février 2025** à 18h en présence des 18 communes du territoire.

La démarche globale a été approuvée dont le calendrier, la composition du groupe projet, son périmètre d'intervention ainsi que celui du chef de projet.

Les membres présents ont été invités à partager les problématiques émergentes dans les communes et leurs attentes.

Cf. document joint 5bis3

Le groupe projet, s'est réuni en visioconférence le **12 mars dernier** pour consolider les problématiques émergentes, qui serviront de base à la conception des enquêtes population et partenaires.

Deux autres temps de travail sont planifiés : **les 26/3/25 et 9/4/25**.

Les enquêtes doivent être prêtes pour mai 2025.

En ce qui concerne l'enquête CCAS, le groupe projet a préféré faire le choix d'un temps de travail collaboratif dédié, considérant la connaissance et la confiance réciproque établie entre tous les CCAS ainsi que les habitudes de travail construites.

- Point d'actualité du Contrat Local de Santé et du Contrat Territorial de l'Autonomie

Pour rappel,

- un contrat local de santé (CLS) est un accord entre les acteurs locaux pour améliorer l'accès aux soins et la prévention, en réduisant les inégalités de santé. Il définit des objectifs et des actions concrètes pour une période donnée, favorisant la coordination entre les professionnels de santé, les collectivités et les associations
- un contrat territorial de l'autonomie (CTA) soutient les personnes âgées ou en situation de handicap pour vivre de manière autonome. Il prévoit des actions pour améliorer l'accessibilité, l'habitat et les



services à domicile, en encourageant la coopération entre les
permettre à chacun de vivre dignement et en sécurité dans son environnement

Le premier comité de pilotage de lancement de la démarche a eu lieu **le 30 janvier 2025 à 14h**, en présence de l'ARS, le Département des Landes, la Préfecture des Landes, l'Education Nationale, les Centres Hospitaliers de Dax et Bayonne, le Centre de Gestion des Landes, la CPAM, la MSA, la CARSAT, la CAF, la CPTS, le DAC40, le Projet Territorial en Santé Mentale des Landes (PTSM).

L'objectif cette instance de gouvernance était de lancer la démarche avec l'ensemble des acteurs et de susciter leur engagement actif, de consolider la méthodologie et le calendrier :

- o les réunions de lancement avec
 - les élus communautaires et municipaux le 13 mars 2025
 - les acteurs et les services du CIAS et de MAC le 10 avril 2025
- o la collecte des données dans le cadre du diagnostic qualitatif,
- o le séminaire de consolidation du diagnostic qui aura lieu à Moliets le 15 mai prochain
- o la préparation de l'accord cadre.

Cf. documents joints 5bis4 et 5bis5

La réunion de lancement de la démarche en direction des élus a rassemblé **jeudi 13 mars 2025** 34 élus communautaires et municipaux du territoire représentant 21 communes.

Une réunion de lancement de la démarche en direction des partenaires est prévue **le 10 avril prochain à 15h**. L'invitation envoyée aux communes est à destination de tous les professionnels concernés par la thématique de la santé et de l'autonomie : CCAS, petite enfance, jeunesse, sport.

Un séminaire de partage avec l'ensemble des acteurs du territoire est prévu **le 15 mai 2025 à 14h** au Centre des séminaires à Moliets et Maâ. Il est destiné à présenter le diagnostic, le consolider et à définir et prioriser les actions sous la forme d'ateliers collaboratifs.

- Appel à projet ARS Médiateur en santé

Dans le prolongement de la démarche CLS, le CIAS propose de répondre à l'appel à projet ARS sur la médiation en santé, qui vise à améliorer l'accès aux soins des populations vulnérables dont les Gens du Voyage en créant un lien de confiance entre patients et professionnels. Il encourage l'innovation locale, favorise la capacité d'agir des patients et renforce les partenariats entre les acteurs de santé. Participer à cet appel à projet permettra, si le CIAS est retenu de développer des initiatives adaptées aux réalités locales, d'améliorer la coordination des soins et de promouvoir la cohésion sociale.

Le poste de médiateur en santé sera rattaché au pôle développement social territorial, sous la responsabilité de la coordinatrice du CLS-CTA.

Budget prévisionnel en cours de chiffrage

Demande de financement ARS à 100%

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de ces éléments.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 mars 2025

Pour le président,
Par délégation
Le vice-président,

Pierre Laffitte

